



Réf : JPB-MR/TF-ELUS-2020-037

Le Président de la FFHM
Le Secrétaire Général de la FFHM
à
Mesdames, Messieurs les présidents et responsables
légaux des clubs affiliés,
Madame, Messieurs les présidents des ligues
régionales de la FFHM,
Mesdames, Messieurs les présidents des comités
départementaux de la FFHM
Mesdames, Messieurs les membres du Comité
directeur de la FFHM,

Champigny-sur-Marne, le 03 décembre 2020

Objet : Elections de la Fédération Française d'Haltérophilie – Musculation du 28 mars 2021

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir par la présente de vous communiquer l'ensemble des modalités spécifiques aux élections de la FFHM qui se dérouleront **le dimanche 28 mars 2021** ainsi que les fiches individuelle et collective de candidature.

Ces modalités ont été adoptées par le Comité directeur de la FFHM réuni en visioconférence le 7 novembre 2020, en tous points conformes aux recommandations de la Commission de surveillance des opérations électorales, en application des statuts et du règlement intérieur en vigueur de la FFHM.

Elles sont également téléchargeables sur le site internet de la FFHM : www.ffhaltero.fr.

La Commission de surveillance des opérations électorales reste à votre disposition pour toute question relative à ces élections.

Vous souhaitant bonne réception desdits documents,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la FFHM
Jean-Paul BULGARIDHES

Le Secrétaire Général de la FFHM
Michel RAYNAUD